

SPIP 974

Saint-Pierre, le 11/09/2026

Le 27 avril 2026, l'ALIP Sud était le théâtre d'une violente altercation entre probationnaires au sein même de ses locaux. Cet incident grave venait mettre en lumière, une nouvelle fois, les failles sécuritaires auxquelles sont quotidiennement confrontés les personnels.

Face à cette situation, **l'UFAP UNSa Justice avait immédiatement dénoncé les conditions de sécurité des agents et appelé l'Administration à prendre ses responsabilités.**

Près de deux mois après les faits, le 17 juin 2026, l'Administration organisait un RETEX. Mais ce qui devait permettre de tirer les enseignements de cet incident et d'apporter des réponses concrètes aux personnels a surtout été **un rendez-vous manqué par l'Administration.**

Pour cause : ni le siège, ni la DSPOM, ni le psychologue du personnel n'avaient jugé utile de faire le déplacement !

Une absence collective qui en disait déjà long sur l'intérêt porté par l'Administration aux difficultés rencontrées par les personnels de l'ALIP Sud.

L'UFAP UNSa Justice, elle, a pris ses responsabilités ! Là où l'Administration tergiversait, l'UFAP UNSa Justice a respecté le mandat confié par les personnels ! Forte de son engagement et de son réseau, notre organisation aura mis la pression afin que les besoins en matière de sécurisation soient enfin identifiés, chiffrés et formalisés.

Ainsi, lors du CSA du 29 juin 2026, une estimation financière des travaux nécessaires à la sécurisation de l'ALIP Sud était présentée et transmise à l'Administration.

Parmi les mesures identifiées : *Installation d'un « SAS » sécurisé ; rétablissement de la vidéosurveillance; remise en état et maintien opérationnel des dispositifs de sécurisation existants.*

**Des besoins clairement identifiés, des coûts estimés et des engagements pris.
Il ne restait plus qu'à l'Administration à agir !**

Parce que la sécurité des personnels ne peut se satisfaire de simples déclarations d'intention, l'UFAP UNSa Justice est même allée plus loin dès le 27 Juillet 2026, en sollicitant par lettre ouverte le DFSPIP de La Réunion, afin qu'un audit local de sécurité soit réalisé sur l'ensemble des ALIP du département.

Cette démarche vise à dresser un état des lieux précis des conditions de sécurité, à identifier les vulnérabilités propres à chaque antenne et à définir les mesures à prendre. Plus d'un mois après cette demande, le constat est édifiant : aucune réponse !

Malgré les alertes, malgré le RETEX, malgré les besoins identifiés et les engagements pris, aucun des travaux n'a débuté. Pire encore, de nouvelles difficultés viennent désormais s'ajouter aux problèmes déjà identifiés : les portes palières de l'ALIP Sud sont aujourd'hui totalement hors service, sans qu'aucune solution concrète ne soit apportée aux personnels.

La réponse de l'Administration ? Des finances à plat !

Pour l'UFAP UNSa Justice, cet argument est INACCEPTABLE lorsqu'il s'agit de garantir la sécurité des personnels !

L'UFAP UNSa Justice DÉNONCE cette inertie et CONDAMNE une Administration qui, quelques mois seulement après avoir pris des engagements devant les représentants des personnels, semble aujourd'hui y renoncer !

Combien faudra-t-il encore d'incidents pour que l'Administration mesure enfin l'urgence de la situation ?

Notre organisation RAPPELLE que la sécurisation des structures et la protection des personnels relèvent pleinement de la responsabilité de l'Administration.

L'UFAP UNSa Justice EXIGE désormais des actes : les travaux de sécurisation de l'ALIP Sud doivent être engagés sans délai et un audit sécuritaire départemental lancé !

A L'ALIP SUD COMME AILLEURS, POUR L'UFAP UNSa JUSTICE, LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Les élus UFAP UNSa Justice au CSA SPIP 974

